

Compte rendu de la séance du conseil municipal du jeudi 6 juillet 2017

Nombre de conseillers :

En exercice : 39
Présents : 27
Excusés : 12
Non excusés : 0

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT, le SIX JUILLET, à VINGT HEURES TRENTE, les membres du conseil municipal de la ville de Pontault-Combault se sont réunis en l'hôtel de ville, salle Madame Sans Gêne, sur convocation qui leur a été adressée le 29 juin 2017 par le maire, conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-12, du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de Mme Monique DELESSARD, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. BORD - Mme VERGNAUD - M. CABUCHE - Mme LOPES -
M. BECQUART - Mme SHORT FERJULE - M. OUMARI - M. TASD'HOMME
Mme MARTIN - M. GHOZELANE - Maires adjoints

M. GANDRILLE - M. TABUY - M. GUILLOT - Mme LESAGE -
Mme TREZENTOS OLIVEIRA - M. ROUSSEAU - M. HOUEMOND -
Mme POTIN PIOT - Mme LACERDA - Mme MERAUD - M. CALVET -
M. RENAUD - Mme HEUCLIN - M. POMMOT - Mme LACAZE -
M. TORDJEMANN - Conseillers municipaux

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

Mme MONDIERE - Mme GAUTHIER - Mme DANY - M. MOUILLOT - Mme
IKIESSIBA - M. FRISSON - M. FINANCE - M. HESEL - Mme LAIR -
M. MARTIN- Mme FIUZA- Mme SALMIN.

POUVOIRS :

Mme MONDIERE	à	M. TASD'HOMME
Mme GAUTHIER	à	M. CABUCHE
Mme DANY	à	Mme VERGNAUD
M. MOUILLOT	à	M. BECQUART
Mme IKIESSIBA	à	Mme SHORT FERJULE
M. FRISSON	à	Mme DELESSARD
M. FINANCE	à	Mme LACAZE
M. HESEL	à	M. TORDJEMANN
Mme LAIR	à	M. POMMOT

SECRETAIRE DE SEANCE : Brigitte VERGNAUD

Le compte rendu des séances du 15 mai 2017 et 30 juin 2017 sont approuvé à l'unanimité.

Madame Delessard présente ensuite la liste des décisions prises en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

- 2017.03.29 Conventions passée pour le prêt de matériel à titre gracieux, du 9 au 14 mars 2017 avec la ville de Lognes, du 16 au 21 mars 2017 avec la ville de Noisiel et du 31 mai au 9 juin 2017 avec la ville de Torcy.
- 2017.04.10 Marché à procédure adaptée passé avec la société Gymnova à Marseille (13375) pour l'acquisition et l'installation d'un praticable de gymnastique à ressorts pour le gymnase Jacqueline Auriol. Marché de fournitures d'un montant maximum de 35 577,80 € HT. Livraison à compter du 25 avril avec un délai d'installation de 2 jours.
- 2017.04.12 Avenant de transfert du marché n° A131004 (fournitures de sacs poubelles) au profit de la société Ardi à Ardoix (07290).
- 2017.04.19 Avenant de transfert du marché n° A131006 (fournitures de chèques cadeaux et coffrets cadeaux) au profit du Groupe UP à Gennevilliers (92234).
- 2017.04.20 Avenant n°1 au marché n° 1600018 relatif à une mission de maîtrise d'oeuvre en vue de la réhabilitation et extension de la Maison des Jeunes et de la Culture Boris Vian, ayant pour objet de valider la phase avant-projet définitif et ses incidences. Coût prévisionnel des travaux arrêté à 2 656 610 € HT. Rémunération définitive provisoire de l'équipe de maîtrise d'oeuvre arrêté à 245 736,43 € HT.
- 2017.04.20 Marché subséquent passé avec la société Teraf à Farmoutier (77515) pour des travaux de voirie avenue de Champigny, pour un montant de 169 523,85 € HT. Marché qui prendra effet à compter de sa notification avec un délai d'exécution de 46 jours à compter de l'ordre de service.
- 2017.04.20 Marché à procédure adaptée passé avec la société Bong à Saint Sébastien (27180) pour la fourniture et l'impression d'enveloppes et de papier à en-tête (lot 2). Accord cadre à bons de commande avec un montant maximum de 10 000 € HT pour la ville et 1 000 € HT pour le CCAS, conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa notification, renouvelable 3 fois pour une durée d'un an à chaque reconduction.
- 2017.04.21 Accord cadre à bons de commande formalisé passé avec TVS à La Croix Saint Ouen (60270) pour la mise en œuvre de réseau VDI (lot 1), sans montant minimum, ni montant maximum annuel. Marché conclu à compter de sa notification pour une période annuel d'un an, pouvant être reconduit pas période successive d'un an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.
- 2017.04.21 Accord cadre à bons de commande formalisé passé avec la société NTI à Beauvais (60000) pour la fournitures et services sur les réseaux existants (lot 2). Marché sans montant minimum ni montant maximum annuel, conclu à compter de sa notification pour une période initiale d'un an, pouvant être reconduit par période successive d'un an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.
- 2017.04.25 Marché à procédure adaptée passé avec la société Ciel en Fête à Boynes (45300), pour la réalisation d'un spectacle pyromusical de 13 juillet 2017. Marché de service d'un montant de 23 333 € HT.
- 2017.04.25 Marché à procédure adaptée passé avec la société Equip'urbain à Lagny sur Marne (77400) pour la fourniture de mobilier urbain. Accord cadre à bons de commande avec un montant maximum de 50 000 € HT annuel, conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa notification, renouvelable 3 fois pour une durée d'un an.

- 2017.04.26 Marché à procédure adaptée passé avec la société Korrigan à La Courneuve (93126) pour les travaux de peinture du mobilier urbain dans diverses rues. Accord cadre à bons de commande avec un montant maximum de 40 000 € HT annuel, conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa notification, renouvelable 3 fois pour une durée d'un an à chaque reconduction.
- 2017.04.28 Convention d'occupation précaire pour le pavillon sis 1A avenue Georges Ohnet, passée avec monsieur et madame Venturini, jusqu'à la signature de l'acte notarié.
- 2017.05.07 Convention de mise à disposition de la salle du cinéma Apollo, le samedi 6 mai 2017 au profit du CPIF.
- 2017.05.07 Convention de mise à disposition de la salle du cinéma Apollo le jeudi 8 juin 2017 de 19 h 00 à 21 h 30, au profit de l'association ANS Les Aquarines.
- 2017.05.08 Marché à procédure adaptée passé Europ Event (European Partner) à Saint Ouen l'Aumône (95310) pour la fourniture de jeux pour l'évènement Loisirs O'Parc. Marché de location d'un montant maximum de 12 335 € HT. La durée du contrat est de 13 jours. L'exécution des prestations aura lieu du 19 au 31 juillet 2017.
- 2017.05.11 Avenant n° 1 au marché avec la société Razel-Bec à Moissy-Cramayel (77555) pour les travaux d'aménagement du pôle gare (lot 1 – voirie, réseaux divers). Le montant du marché initial est augmenté de 10 938,42 € HT, soit un montant total HT de 1 029 454,34 €.
- 2017.05.18 Marché à procédure adaptée passé avec la société Evasion à Guyancourt (78280) pour l'organisation et l'animation du séjour pour les enfants de 4-6 ans (lot 1) du 10 au 13 juillet 2017. Marché à bons de commande avec un montant maximum de 10 000 € HT avec transport, conclu à compter de sa notification et ce jusqu'au 31 août 2017.
- 2017.05.18 Marché à procédure adaptée passé avec la société Poney des 4 Saisons à Epineau les Voves (89400) pour l'organisation et l'animation du séjour pour les enfants de 7-9 ans (lot 2) du 17 au 31 juillet 2017. Marché à bons de commande avec un montant maximum de 10 000 € HT avec transport, conclu à compter de sa notification et ce jusqu'au 31 août 2017.
- 2017.05.18 Marché à procédure adaptée passé avec la société Quad des Bruyères à Epineau les Voves (89400) pour l'organisation et l'animation du séjour pour les enfants de 10-12 ans (lot 4) du 24 au 28 juillet 2017. Marché à bons de commande avec un montant maximum de 10 000 € HT avec transport, conclu à compter de sa notification et ce jusqu'au 31 août 2017.
- 2017.05.18 Marché à procédure adaptée passé avec la société Poney des 4 Saisons à Epineau les Voves (89400) pour l'organisation et l'animation du séjour pour les enfants de 5-7 ans (lot 5) du 7 au 11 août 2017. Marché à bons de commande avec un montant maximum de 10 000 € HT avec transport, conclu à compter de sa notification et ce jusqu'au 31 août 2017.
- 2017.05.18 Marché à procédure adaptée passé avec la société Evasion à Guyancourt (78280) pour l'organisation et l'animation du séjour pour les enfants de 7-9 ans (lot 6) du 14 au 18 août 2017. Marché à bons de commande avec un montant maximum de 10 000 € HT avec transport, conclu à compter de sa notification et ce jusqu'au 31 août 2017.

- 2017.05.18 Marché à procédure adaptée passé avec la société Quad des Bruyères à Epineau les Voves (89400) pour l'organisation et l'animation du séjour pour les enfants de 10-12 ans (lot 4) du 21 au 25 août 2017. Marché à bons de commande avec un montant maximum de 10 000 € HT avec transport, conclu à compter de sa notification et ce jusqu'au 31 août 2017.
- 2017.05.11 Contrat de cession du droit d'exploitation passé avec l'association l'Event Day, à La Houssaye en Brie, pour l'animation musicale de La Pontelloise le 12 mai 2017. Prix de cession du spectacle : 456,815 € TTC.
- 2017.05.08 Convention passée pour le prêt de matériel à titre gracieux, du 18 au 22 mai 2017 avec la ville de La Queue en Brie.
- 2017.05.23 Abrogation à compter du 31 mai 2017 de l'acte de création de la régie de recettes Service jeunesse.
- 2017.05.23 Création à compter du 31 mai 2017 de la régie de recettes Maison de quartier des Berchères. Montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver : 2 000 €. Un fonds de caisse d'un montant de 50 € est mis à disposition du régisseur.
- 2017.05.23 Convention passée pour le prêt de matériel à titre gracieux, du 29 mai au 4 juin 2017 avec l'association Portugaise culturelle et sociale.
- 2017.05.23 Convention passée pour le prêt de matériel à titre gracieux, du 2 au 5 juin 2017 avec l'association Portugaise culturelle et sociale.
- 2017.05.29 Contrat passé avec le groupement composé des sociétés Paris Nord Assurance Services (75009) en tant que mandataire et Arreas Dommages (75008), pour l'assurance de la responsabilité civile générale et de ses risques annexes pour toutes les activités liées au statut de la collectivité locale (lot 1). Marché à prix ferme au taux HT de 0,074 % sur la base de la masse salariale brute assujettie à l'URSSAF de la ville et du CCAS, conclu à compter du 1^{er} juillet 2017 et ce jusqu'au 31 décembre 2021, avec possibilité de résiliation annuelle.
- 2017.05.29 Contrat passé avec la société MAIF à Niort (79038) pour l'assurance des dommages aux biens pour toutes les activités de la collectivité locale, y compris les activités annexes des divers services (lot 2). Marché à prix ferme au prix annuel de 0,45 € HT par m2 de surface assurée, conclu à compter du 1^{er} juillet 2017 et ce jusqu'au 31 décembre 2021 avec possibilité de résiliation annuelle.
- 2017.05.29 Contrat passé avec la société SMACL à Niort (79031) pour accorder des garanties de type véhicules à moteurs dans le cadre de toutes les activités de la collectivité locale y compris les activités annexes des divers services (lot 3). Marché à prix ferme au prix annuel de 53 031,24 € TTC, conclu à compter du 1^{er} juillet 2017 et ce jusqu'au 31 décembre 2021 avec possibilité de résiliation annuelle.
- 2017.05.29 Contrat passé avec le groupement dont le mandataire est Gras Savoye à Puteaux (92814) pour assurer le remboursement des prestations législatives et réglementaires applicables aux agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL et les agents à temps complet affiliés à l'IRCANTEC (lot 4). Marché à prix ferme au taux de 5,63 % de la masse salariale de la ville et du CCAS, conclu à compter du 1^{er} juillet 2017 et ce jusqu'au 31 décembre 2021 avec possibilité annuelle de résiliation.

- 2017.05.29 Contrat à passer avec la SMACL à Niort (79031) pour mettre à disposition de la ville et du CCAS les moyens juridiques et financiers pour renseigner, assister et défendre l'assurée en cas de litige survenant dans le cadre de ses activités (lot 5). Marché à prix ferme au prix de 2 835 € TTC pour la ville et 567 € TTC pour le CCAS, conclu à compter du 1^{er} juillet 2017 et ce jusqu'au 31 décembre 2021 avec possibilité de résiliation annuelle.
- 2017.05.31 Revalorisation de 1,06 € des tarifs journaliers des mini-séjours.
- 2017.05.31 Contrat passé avec la société Girodmedias à Morbier (39400) pour la mise à disposition, l'installation, la maintenance et l'exploitation de mobilier urbains et d'informations municipales. Accord cadre de fournitures à bons de commande sans montant minimum ni montant maximum annuel, conclu à compter du 1^{er} janvier 2018 pour une durée de 10 ans. La durée de chaque période de reconduction est de 2 ans et la durée maximale du contrat, toutes périodes confondues est de 12 ans.
- 2017.06.01 Contrat à intervenir avec la société Jardins Loisirs 77 à Collégien (77090) pour la fourniture de gros matériel pour les espaces verts, sans montant minimum ni montant maximum annuel. Accord cadre de fourniture à bons de commande conclu à compter de sa notification pour une durée initiale d'un an, renouvelable 3 fois pour une durée d'un an à chaque reconduction.
- 2017.06.01 Abrogation à compter du 15 juin 2017 de l'acte de création de la régie d'avances Cars municipaux.
- 2017.06.01 Création à compter du 15 juin 2017 d'une régie d'avances Déplacements des cars municipaux pour le paiement des diverses dépenses occasionnées par les chauffeurs des cars municipaux (repas, fournitures...). Montant maximum de l'avance consenti au régisseur : 1 220 €
- 2017.06.02 Contrat à intervenir avec la société ODI à Villeneuve la Garenne (92393) pour la fourniture de distributeurs et de leurs consommables pour les groupes scolaires et petite enfance (lot 1), sans montant minimum ni maximum annuel. Accord cadre de fourniture à bons de commande conclu à compter de sa notification pour une durée initiale d'un an, renouvelable 3 fois pour une durée d'un an à chaque reconduction.
- 2017.06.02 Contrat à intervenir avec la société ODI à Villeneuve la Garenne (92393) pour la fourniture de distributeurs et de leurs consommables pour les bâtiments administratifs et associatifs (lot 2), sans montant minimum ni maximum annuel. Accord cadre de fourniture à bons de commande conclu à compter de sa notification pour une durée initiale d'un an, renouvelable 3 fois pour une durée d'un an à chaque reconduction.
- 2017.06.02 Marché à procédure adaptée passé avec la société Prenax à Courbevoie (92400) pour la gestion des abonnements, avec un montant maximum annuel de 45 000 € HT pour la ville et de 5 000 € HT pour le CCAS. Accord cadre de fournitures courantes et de services à bons de commande conclu à compter de sa notification pour une période initiale d'un an, renouvelable 3 fois pour une durée d'un an à chaque reconduction.
- 2017.06.06 Convention passée avec l'école Marcel Pagnol pour la mise à disposition gratuite de la salle du cinéma Apollo le jeudi 22 juin 2017.
- 2017.06.08 Désignation de Maître Azouaou pour représenter la commune dans l'affaire qui l'oppose à Madame Hortense Malonga.

- 2017.06.09 Marché à procédure adaptée passé avec la Société Jardin Loisir Outillage à Collégien (77090) pour la fourniture de petits outillages pour les espaces verts (lot 1). Accord cadre de fournitures à bons de commande avec un montant maximum annuel de 15 000 € HT, conclu à compter de sa notification pour une durée initiale d'un an, renouvelable 3 fois pour une durée d'un an à chaque reconduction.
- 2017.06.09 Marché à procédure adaptée passé avec la société Au Forum du Bâtiment à Paris (75015) pour la fourniture de petit outillage pour les ateliers municipaux (lot 2). Accord cadre de fournitures à bons de commande avec un montant maximum annuel de 15 000 € HT, conclu à compter de sa notification pour une durée initiale d'un an, renouvelable 3 fois pour une durée d'un an à chaque reconduction.
- 2017.06.09 Marché à procédure adaptée passé avec la société Poisson Saint Eloi à Saint Maur (94100) pour la fourniture de petit outillage électroportatif (lot 3). Accord cadre de fournitures à bons de commande, avec un montant maximum annuel de 15 000 €, conclu à compter de sa notification pour une durée initiale d'un an, renouvelable 3 fois pour une durée d'un an à chaque reconduction.
- 2017.06.14 Contrat de cession du droit d'exploitation passé avec l'association Seventy Soul à Rozay-en-Brie (77540), pour le concert Seventrysoul organisé le 21 juin 2017 dans le cadre de la fête de la musique, pour un montant de 560 € TTC.
- 2017.06.14 Convention passée avec l'entreprise Pose Service pour le prêt de matériel à titre gracieux, du 20 juin au 6 juillet 2017 (isoloir et urne).

A l'unanimité, les membres de l'assemblée acceptent, à la demande de madame Delessard, rajouter à l'ordre du jour le point A ci-dessous :

A - Motion de soutien au Centre d'Information sur les droits des Femmes et des Familles – Seine et Marne (CIDFF)

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

. **APPROUVE** la motion suivante :

« Regrette la liquidation judiciaire du CIDFF et lui apporte tout son soutien, ainsi qu'à son conseil d'administration et à ses salariés et participera à la réunion des acteurs et des partenaires financiers du CIDFF 77 pour envisager un prolongement à l'action menée jusqu'ici par le CIDFF 77. »

1 Exposition Universelle 2025 : soutien à la candidature du territoire de Val d'Europe

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **AFFIRME** son soutien à la candidature du territoire de Val d'Europe à l'Exposition Universelle 2025.

2 Demande de retrait du Syndicat mixte ouvert Forum Métropolitain du Grand Paris

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **AUTORISE** le retrait de la commune de Pontault-Combault au Syndicat Forum Métropolitain du Grand Paris.

3 Rapport de la CLECT relative aux transferts de compétences "commerces de proximité et marché", "cimetière intercommunal", "médiation" et aux subventions aux associations sportive en lien avec le Nautil

Après en avoir délibéré,

Par 31 VOIX POUR

Par 5 ABSTENTIONS (M. CALVET, M. RENAUD, Mme HEUCLIN, M. POMMOT, Mme LAIR)

- **APPROUVE** le rapport d'évaluation des transferts de compétences et les modifications à intervenir concernant l'attribution de compensation pour 2017 et 2018, établi par la CLECT réunie en séance du 22 juin 2017, annexé à la délibération.

4 Rapport d'utilisation de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale - exercice 2016

Après en avoir délibéré,

Par 27 VOIX POUR

Par 9 ABSTENTIONS (M. CALVET, M. RENAUD, Mme HEUCLIN, M. POMMOT, Mme LACAZE, M. FINANCE, M. HESEL, M. TORDJEMANN, Mme LAIR)

- **PREND** acte de la présentation du rapport ainsi que du tableau de financement des actions de développement social urbain pour l'exercice 2016.

5 Rapport d'utilisation du Fonds de solidarité de la région d'Ile-de-France - Exercice 2016

Après en avoir délibéré,

Par 27 VOIX POUR

Par 9 ABSTENTIONS (M. CALVET, M. RENAUD, Mme HEUCLIN, M. POMMOT, Mme LACAZE, M. FINANCE, M. HESEL, M. TORDJEMANN, Mme LAIR)

- **PREND** acte de la présentation du rapport ainsi que du tableau de financement des actions de développement du Fonds de solidarité de la région Ile-de-France pour l'exercice 2016.

6 Tableau des effectifs

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la modification des effectifs et notamment la création de postes et les suppressions de postes telles que présentées :

Création de 8 postes au tableau des effectifs répartis comme suit :

Tableau des effectifs des agents titulaires (+6)

Filière administrative (+1)

- 1 d'adjoint administratif

Filière animation (+4)

- 4 postes d'adjoint d'animation principal de 2^e classe

Filière police municipale (+1)

- 1 poste de brigadier-chef principal

Tableau des effectifs des agents contractuels (+2)

Filière administrative (+1)

- 1 poste de rédacteur principal 1^{ère} classe

Filière animation (+1)

- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe

Suppression de 136 postes au tableau des effectifs répartis comme suit :

Tableau des effectifs des agents titulaires (-114)

Emplois fonctionnels (-1)

- 1 poste directeur général adjoint des services

Filière administrative (-44)

- 2 postes d'attaché principal
- 42 postes d'adjoint administratif 1^{ère} classe

Filière technique (-36)

- 21 postes d'adjoint technique 1^{ère} classe
- 15 postes d'adjoint technique 2^{ème} classe

Filière médico-sociale (-7)

- 1 poste de cadre de santé 2^{ème} classe
- 1 poste de rééducateur de classe supérieure
- 1 poste de rééducateur de classe normale
- 4 postes d'auxiliaire de puériculture 1^{ère} classe

Filière sociale (-5)

- 1 poste d'agent social 1^{ère} classe
- 1 poste d'agent social
- 3 postes d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles 1^{ère} classe

Filière animation (-21)

- 19 postes d'adjoint d'animation 1^{ère} classe
- 2 postes d'adjoint d'animation

Tableau des effectifs des agents contractuels (-22)

Filière administrative (-2)

- 2 postes d'adjoint administratif

Filière technique (-5)

- 1 poste d'ingénieur principal
- 1 poste d'adjoint technique 1^{ère} classe
- 3 postes d'adjoint technique

Filière médico-sociale (-4)

- 4 postes d'auxiliaire de puériculture 1^{ère} classe

Filière sociale (-1)

- 1 poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles 1^{ère} classe

Filière animation (-5)

- 5 postes d'adjoint d'animation

Assistantes maternelles (-5)

- 5 postes

- **DIT** que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

7 Convention à passer avec le Conseil départemental de Seine-et-Marne pour le versement d'une subvention pour l'école municipale omnisport

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **AUTORISE** le maire à signer la convention à passer avec le Conseil départemental pour obtenir le versement de la subvention pour le fonctionnement de l'école municipale omnisports.

8 Attribution d'une subvention complémentaire à l'association de la Cour carrée

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **AUTORISE** le maire à verser une subvention exceptionnelle de 2 000 € à l'association « L'Atelier de la Cour carrée ».

9 Création de la Commission Sociale Enfance (CSE)

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **CREE** une Commission municipale Sociale Enfance ;
- **DIT** qu'elle sera composée de 5 membres élus au scrutin secret à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;
- **RAPPELLE** que le maire en est président de droit ;
- **DESIGNE** Brigitte Vergnaud, Sara Short Ferjule, Danielle Gauthier, Delphine Heuclin et Vanessa Lacaze à la Commission municipale Sociale Enfance.

10 Modification du règlement intérieur et du tarif pour les groupes non pontellois-combalusiens donnant droit d'accès aux animations proposées lors de la manifestation Loisirs O' Parc

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **APPROUVE** le nouveau règlement modifié;
- **AUTORISE** le maire à maintenir la gratuité pour un accès individuel aux activités et d'appliquer un tarif de 5 euros par personne pour les groupes extérieurs (Centre de loisirs, associations) à la commune sous peine de se voir refuser l'accès.

11 Autorisation donnée au maire de déposer une demande d'autorisation de travaux pour l'aménagement de la maison de quartier des Berchères

Après en avoir délibéré,

Par 31 VOIX POUR

Par 5 ABSTENTIONS (M. CALVET, M. RENAUD, Mme HEUCLIN, M. POMMOT, Mme LAIR)

- **AUTORISE** le maire à déposer une demande d'autorisation de travaux pour l'aménagement de la Maison de Quartier des Berchères.

12 Désaffectation d'une emprise de 65 m² du domaine public communal sis rue de la Pierre Rollet

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **PRONONCE** la désaffectation de l'emprise du domaine public communal de 65 m² située rue de la Pierre Rollet.

- **AUTORISE** le maire à procéder aux formalités nécessaires.

13 Déclassement d'une emprise de 65 m² du domaine public communal située rue de la Pierre Rollet

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **APPROUVE** le déclassement du domaine public communal de l'emprise de 65 m² sise rue de la Pierre Rollet afin de l'inclure dans le domaine privé de la commune avant cession.

- **AUTORISE** le maire à procéder aux formalités nécessaires et à signer tous les actes et pièces s'y rapportant.

14 Cession à l'Office Public de l'Habitat de Seine et Marne d'une emprise de 65 m² située rue de la Pierre Rollet

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la vente à l'Office Public de l'Habitat de Seine-et-Marne (OPH77) – 10 avenue Charles Péguy, CS 90074, 77002 MELUN Cedex – représenté par Monsieur Didier Guisy, Directeur général, de l'emprise de 65 m² sise rue de la Pierre Rollet correspondant à un terrain non bâti pour un montant 45 € le m², soit 2 925 €, hors frais d'acte notarié qui seront à la charge de l'acquéreur.

- **AUTORISE** le maire ou son premier adjoint à signer l'acte notarié qui sera établi par Maître Dubreuil, notaire de la Ville, ainsi que les pièces s'y rapportant.

15 Division de l'unité foncière formée par les parcelles D 531 et 533 - 28/30 rue de la Libération

Après en avoir délibéré,

Par 31 VOIX POUR

Par 5 ABSTENTIONS (M. CALVET, M. RENAUD, Mme HEUCLIN, M. POMMOT, Mme LAIR)

- **AUTORISE** le maire à déposer la demande préalable de division de l'unité foncière composée des parcelles cadastrées D 531 et 533.

16 Division de l'unité foncière formée par les parcelles D 1452 et 2337 - 32 rue de la Libération

Après en avoir délibéré,

Par 31 VOIX POUR

Par 5 ABSTENTIONS (M. CALVET, M. RENAUD, Mme HEUCLIN, M. POMMOT, Mme LAIR)

- **AUTORISE** le maire à déposer la demande préalable de division de l'unité foncière composée des parcelles cadastrées D 1452 et 2337.

17 Vente des parcelles D 2745 et 2746 - 32 rue de la Libération

Après en avoir délibéré,

Par 31 VOIX POUR

Par 5 ABSTENTIONS (M. CALVET, M. RENAUD, Mme HEUCLIN, M. POMMOT, Mme LAIR)

- **APPROUVE** la vente conjointement à DE BOYER PATRIMOINE sis 10 rue des Beuyottes 77700 BAILLY ROMAINVILLIERS et à JD PATRIMOINE sis 41 avenue Georges Clemenceau 93460 GOURNAY SUR MARNE, des parcelles D 2745 et 2746 d'une surface de 259 m² pour un montant de 123 500 € hors frais d'acte notarié à la charge de l'acquéreur, et sous la condition suspensive de l'obtention d'un permis de construire purgé de tous recours.

- **AUTORISE** le maire ou le premier adjoint au maire à signer l'acte notarié qui sera établi par Maître Dubreuil Aubert, notaire de la ville, ainsi que les pièces s'y rapportant.

18 Division de l'unité foncière formée par les parcelles AL 66-70-71-74-76 sises 86/94 avenue de la République

Après en avoir délibéré,

Par 31 VOIX POUR

Par 5 ABSTENTIONS (M. CALVET, M. RENAUD, Mme HEUCLIN, M. POMMOT, Mme LAIR)

- **AUTORISE** le maire à déposer la demande préalable de division de l'unité foncière composée des parcelles cadastrées AL 66, 70, 71, 74 et 76.

19 Désaffectation des parcelles AL 74, 302, 300 du domaine public communal sises 86/88 avenue de la République

Après en avoir délibéré,

Par 31 VOIX POUR

Par 5 ABSTENTIONS (M. CALVET, M. RENAUD, Mme HEUCLIN, M. POMMOT, Mme LAIR)

- **PRONONCE** la désaffectation des parcelles AL 74, 300 et 302 pour 1 295 m² du domaine public communal situées 86/88 avenue de la République.

- **AUTORISE** le maire à procéder aux formalités nécessaires.

20 Déclassement des parcelles AL 74, 300 et 302 du domaine public communal sises 86/88 avenue de la République

Après en avoir délibéré,

Par 31 VOIX POUR

Par 5 ABSTENTIONS (M. CALVET, M. RENAUD, Mme HEUCLIN, M. POMMOT, Mme LAIR)

- **APPROUVE** le déclassement du domaine public communal des parcelles AL 74, 300 et 302 de 1295 m² sises 86/88 avenue de la République afin de les inclure dans le domaine privé de la commune avant cession ;
- **AUTORISE** le maire à procéder aux formalités nécessaires et à signer tous les actes et pièces s'y rapportant.

21 Division de l'unité foncière formée par les parcelles AR 413 et 424 - Impasse des Fleurs

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **AUTORISE** le maire à déposer la demande préalable de division de l'unité foncière composée des parcelles cadastrées AR 413 et AR 424.

22 Cession à 3 MOULINS HABITAT d'un bâtiment de 32 logements sis impasse des Fleurs - Avis de principe

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **EMET** un avis favorable de principe à la cession du bâtiment de 32 logements et son lot issu de la division de l'unité foncière formée des parcelles AR 413 et 424, sis 3 impasse des Fleurs selon l'estimation des Domaines ;
- **DEMANDE** au maire de diligenter les démarches nécessaires pour procéder à la désaffectation du lot issu de la division de l'unité foncière formée des parcelles AR 413 et 424 en vue de son déclassement et son classement dans le domaine privé de la collectivité, préalable à la vente.

23 Convention à passer avec le Syndicat pour l'Alimentation en eau potable de l'Ouest Briard (SMAEP) pour la réalisation de la dilatation des canalisations en eau potable avenue du Bosquet

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **APPROUVE** le projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de la dilatation d'une canalisation en eau potable avenue du Bosquet sur la commune de Pontault-Combault avec le Syndicat pour l'Alimentation en eau potable de l'Ouest Briard (SMAEP) ;
- **AUTORISE** le maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de la dilatation d'une canalisation en eau potable avenue du Bosquet sur la Commune de Pontault-Combault avec le Syndicat pour l'Alimentation en eau potable de l'Ouest Briard (SMAEP) ;
- **AUTORISE** le versement au SMAEP de la subvention d'investissement dans la limite du coût réel des travaux supportés sans pouvoir dépasser 66 000 € ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal.

24 Arrêt du projet de règlement local de publicité urbain et bilan de la concertation

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- . **TIRE** le bilan de la concertation concernant le projet de règlement local de publicité urbain (RLP)
- . **ARRETE** le projet de RLP et de zonage annexés à la délibération.

25 Engagement de la concertation préalable à l'aménagement de l'entrée de ville Nord-Est de Pontault-Combault intégrant notamment la réalisation d'un parking relais

Après en avoir délibéré,

Par 35 VOIX POUR

Par 1 ABSTENTION (Mme HEUCLIN)

- **DECIDE** d'engager la concertation préalable à la réalisation du parc relais de 439 places.
- **APPROUVE** l'objectif poursuivi de développer une offre de stationnement supplémentaire à proximité de la Gare
- **DIT** que la concertation préalable sera réalisée selon les modalités ci-après :
 - une information régulière relative à l'évolution du projet, sur le site internet de la ville ainsi que dans le bulletin municipal,
 - la tenue d'une réunion publique,
 - l'organisation d'un « p'tit déj citoyens » sur le site du projet,
 - la mise à disposition d'un dossier présentant le projet.
- **AUTORISE** le maire à procéder à toutes formalités et à intervenir dans le cadre de ladite procédure de concertation.

* * * * *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 50.

Monique Delessard
Maire de Pontault-Combault
Conseillère départementale

